

Avis d'Informations n°1750 du 4 mai 2018



SPÉCIAL - Projet de Traité de Fusion entre la Ligue et le Comité de Bretagne de Rugby

Projet de Traité de Fusion entre la Ligue et le Comité de Bretagne de Rugby



Dans le cadre de la réforme territoriale menée par notre Fédération, nous transmettons ci-joint (**annexe 1**), aux clubs du Comité, le projet de traité de fusion entre la Ligue Régionale Bretagne de Rugby et le Comité Territorial de Bretagne de la Fédération Française de Rugby. Nous précisons que ce traité a été adopté à l'occasion des réunions des deux Comités Directeur de ces entités réunis à cet effet à Loudéac le 17 mars 2018 et que la version signée et paraphée de ce document est consultable au siège du Comité (se reporter à l'information relative à la consultation des documents officiels relatifs au traité de fusion présentée ci-après).

Publication officielle de l'avis de fusion



S'agissant de ce projet de fusion nous précisons qu'il fait par ailleurs l'objet d'une publication dans un Journal d'Annonces Légales ; en l'occurrence dans l'édition d'Ille-et-Vilaine du journal Ouest France.

A toutes fins utiles, nous présentons ci-joint le texte de cette annonce (**annexe 2**).

Consultation des documents officiels relatifs au traité de fusion entre la Ligue et le Comité de Bretagne de Rugby



Nous informons les clubs du Comité que les documents utiles à l'élaboration du traité de fusion entre la Ligue Régionale Bretagne de Rugby et le Comité Territorial de Bretagne de la Fédération Française de Rugby sont disponibles et consultables au siège du Comité de Bretagne de Rugby situé à 33, rue de la Frébarrière - 35135 CHANTEPIE à compter de ce vendredi 4 mai 2018.

Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue et du Comité de Bretagne pour dissolution/absorption



Conformément aux résolutions adoptées par les Comités Directeur de la ligue et du Comité de Bretagne de Rugby réunis à cet effet à Loudéac le 17 mars 2018, la date de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Ligue et du Comité de Bretagne pour dissolution/absorption a été arrêtée au **Mercredi 6 juin 2018 au siège du Comité à Chantepie**. Nous précisons que la convocation et l'ordre du jour seront transmis prochainement.

Nous informons d'ores et déjà les clubs du Comité qu'à défaut de respecter statutairement le quorum obligatoire pour cette Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin à Chantepie, et afin de rester dans les délais imposés, nous envisageons, si nécessaire, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sur le projet de fusion entre la Ligue et le Comité de Bretagne de Rugby, dans le cadre de l'Assemblée Ordinaire de fin de saison du Comité programmée le samedi 23 juin à Monteneuf.



Yvon COLLÉAUX
Président du Comité de Bretagne de Rugby

